

Fiche de Poste

FONCTION: TECHNICIEN(NE) CHARGE D'AFFAIRE

Date de création | | 31 août 2022
Date de mise à jour | | 03 septembre 2022
Durée de période d'essai | | 3 mois
Nom du salarié | | Lucile RENAULT

Table des matières

1. Présentation de VercorSoleil.....	2
2. Fonctions du technicien.....	2
3. Profil de la fonction.....	5
4. Contexte de la fonction.....	5
5. Conditions d'exercice de la fonction.....	6

1. Présentation de VercorSoleil

La Centrales Villageoises VercorSoleil est une SAS à capital variable constituée par plus de 150 associés, principalement des habitants et des collectivités du Synclinal médian du Vercors et ses collectivités. Elle a été créée en 2015. Son objet est de promouvoir le développement des énergies renouvelables et la transition écologique en général. Ses actions se traduisent pour l'instant dans l'installation et la gestion de 25 centrales photovoltaïques en toiture, dans la mise en place d'un service de véhicule électrique en autopartage et dans la promotion des économies d'énergies. Elle est actuellement gérée uniquement par des bénévoles. Elle est membre du réseau national des 61 Centrales Villageoises existantes à date en France.

Lors de son assemblée générale des associés 2022, les associés de VercorSoleil ont décidé que pour faire face à l'urgence climatique, les bénéfices de la société devaient être investis dans un poste de salarié à temps partiel. Cette embauche devrait permettre à notre société de s'engager professionnellement dans l'autoconsommation collective, activité complexe et à plus long terme qui ne peut pas être le fait de simples bénévoles.

Le nouveau ou la nouvelle salarié devrait également permettre de démultiplier les actions de la société, d'accélérer ses impacts, de mieux organiser les tâches entre les bénévoles et d'augmenter les chances de voir aboutir de nouvelles réalisations.

L'apport professionnel de la personne recrutée et sa montée en compétence en lien avec les salariés de l'Association Nationale des Centrales Villageoises devrait permettre également une montée en compétence des bénévoles du conseil de gestion.



2. Fonctions du technicien

a. Mission principale :

- Leader de projets bien précis décidés par le Conseil de gestion
- Relais des bénévoles sur l'approfondissement de certains projets
- Coordination du travail des bénévoles du Conseil de Gestion
- Approfondissement des tâches nécessitant l'utilisation d'outils spécifiques demandant une certaine prise en main sur le long terme

- Tout travail demandé par le Conseil de Gestion afin d'atteindre les objectifs statutaires de la société en cas de besoin.

b. Activités :

i. Priorités et charge de travail :

Déclinaison type du poste de travail :

(répartition envisagée dans un premier temps susceptible d'évolution dans les années à venir ou en fonction des opportunités de projets)

Désignation	Charge	Commentaire
Autoconsommation collective	2 demi-j/sem approx.	
Support aux collectivités et particuliers pour les projets d'Autoconsommation individuelle	1 demi-j/sem approx.	
Prospection hydro-électricité	1 demi-j/sem approx.	
Suivis de réalisation ciblés	Ponctuel	Inclus dans les 4 demi-journées ci-dessus.
Documentation et supports	1 h/sem approx.	
Coordination	au moins une fois par mois et par projet nécessitant coordination	
Echanges avec l'association des CV	Selon besoin	
Reporting	Bi-mensuel	
Administratif	Selon dispo	

ii. Précisions :

- Suivis de réalisations ciblés : Objectif, se familiariser avec les installations existantes (exemple : grand toit projet PV4).
- Documentation et support : Recherche d'informations, de documentation et préparation de supports destinés à l'utilisation par les bénévoles dans leurs activités pour la société. Exemples :
 - o Conférence ou présentation du modèle dans les écoles ou des centres de vacances.
 - o Démarches de sensibilisation ou d'aide aux projets des particuliers
 - o Démarchage des professionnels et des particuliers pour les projets de VercorSoleil
- Coordination : Les projets entrant dans la coordination sont définis en conseil de gestion. La coordination implique une démarche

proactive du/de la/ salarié/e sous la forme d'échanges avec les président, vice-président et associés impliqué/e/s dans l'avancement des projets en cours nécessitant coordination

- Reporting : Un point hebdomadaire sera fait avec le Président ou la Vice-Présidente. Un reporting mensuel aux membres du conseil de gestion pour leur suivi de l'activité sera réalisé conjointement par le Président sur la base du journal de bord remis par le salarié.

iii. Projets en gestation (à venir dans le poste) :

- Recherche et conduite des projets de réalisation de toitures PV : (En principe projets à la charge des bénévoles)
- Prospection éolien :
- Mobilité douce :
- Biomasse :

iv. Sujets éventuels :

- Réseau de chaleur en cœur de village : ...
- Chaleurs bois : ...
- Activités d'animation : En principe à la charge des bénévoles
 - o Stands : Fête du Bleu voisines, marchés et autres
 - o Accompagnement des particuliers

3. Profil

a. Compétences techniques principales :

Ingénieur avec des compétences en Energies renouvelables

b. Compétences personnelles principales :

Capacité d'adaptation
 Capacité de travail en autonomie
 Rigueur administrative liée au travail en autonomie
 Communication facile

c. Formation requise pour le poste :

- i. Formation initiale : Diplôme école d'ingénieur
- ii. Formation complémentaire : Maîtrise des outils informatiques standard et logiciel libre.

iii. Expérience :

Expérience technique souhaitée en PV
 Expérience technique souhaitée en micro hydro-électricité
 Expérience technique souhaitée en petit projet éolien
 Expérience en management de projet
 Connaissance et maîtrise des API liées à la collecte des données de production et de consommation électrique.
 Expérience souhaitée de travail avec des projets citoyen.

4. Contexte de la fonction

a. Contraintes et spécificités du poste :

- i. Le poste proposé est un poste à temps partiel. Le ou la salarié devra faire preuve d'une large autonomie, son travail étant principalement effectué en télé-travail.
- ii. Le ou la salarié recevra ses orientations de travail directement du Président et de la Vice-Présidente de la société. Elle rendra directement compte de son travail à ces derniers.
- iii. Le ou la salarié devra entretenir un outil de traçabilité de l'activité (journal de bord, indicateurs, suivi des objectifs, ...) qui seront partagés avec tous les membres du conseil de gestion de la société.
- iv. Les horaires de travail seront effectuées sur la base de demi-journées fixées au préalable dans la semaine lors de la signature du contrat de travail. Cependant une certaine souplesse pourra être demandée, avec l'accord du salarié, pour des rencontres ou des impératifs techniques, de façon ponctuelle.
- v. Des horaires atypiques pourront être nécessaires mais de manière très ponctuelles pour des rencontres avec des élus, des participations au conseil de gestion, etc...

b. Relations professionnelles fréquentes :

- i. Instances Nationales et Européennes de soutien aux énergies renouvelables, à la transition écologique en général.
- ii. Artisans et professionnels des ENR
- iii. Elus du synclinal médian du Vercors

iv. Habitants du synclinal médian du Vercors

c. Matériel mis à disposition par l'employeur :

- i. Bureau : Télé-travail et déplacement principalement.
Si nécessaire, un local pour les rendez-vous sera mis en place dans un espace des collectivités ou dans un espace de co-working.
- ii. Informatique : Fourniture d'un ordinateur portable
- iii. Communication : Fourniture d'un téléphone portable.
Prise en charge d'une partie des forfaits internet et téléphone mobile.
- iv. Déplacement : Mise à disposition d'une voiture de VercorSoleil ou remboursement des frais kilométriques.

5. Conditions d'exercice de la fonction

- a. Lieu : Synclinal médian du Vercors
- b. Type de contrat : CDI à temps partiel
- c. Période d'essai : 3 mois
- d. Statut : employé
- e. Volume horaire : 14 heures / semaine réparties sur 4 demi journées.
- f. Salaire mensuel brut / net : 1290,00 € / 1019,00 €
- g. Avantages sociaux : le-la salarié-e bénéficiera des avantages sociaux consentis au personnel de l'Association Nationale des Centrales Villageoises et sera affilié.e dès son entrée à la caisse de retraite APICIL et à la mutuelle Malakoff Humanis (selon accord ou refus du salarié sur justificatif).